

## Formation économique des membres du CSE (+ de 50 salariés)

3 jours (21h)

Ajouté le 15/06/2022 - Modifié le 28/01/2025

À partir de 870€ NET

S'approprier son rôle, sa mission et le fonctionnement du CSE

### Objectifs

- Identifier les enjeux et les missions du rôle d'élu d'un CSE
- Identifier les règles applicables en matière de réunions et de consultations du CSE
- Organiser le CSE dans ses missions de consultation et de gestion des œuvres sociales
- Analyser les comptes annuels et la BDESE transmis par l'entreprise

### Compétences visées

- Maîtriser les règles de fonctionnement et d'organisation du CSE
- Comprendre les données comptables de l'entreprise

### Public

Membres élus du CSE

**Prérequis :** Aucun pré-requis

**Accessibilité :** Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation. Pour plus d'informations : rendez-vous sur notre page centre de formation.

**Délais d'accès :** L'accès à la formation est soumis au délai d'acceptation des financeurs et du temps de traitement de la demande : de 7 jours à 2 mois selon le mode financement.

### Programme

#### La mise en place du CSE

- Les textes instaurant le CSE
- Les élections du CSE : les collègues, titulaires et suppléants
- Les différentes sources de droit applicables au CSE

# Formation économique des membres du CSE (+ de 50 salariés)

## Rôle du CSE en matière de revendication et SSCT

- Rôle commun de tous les CSE quel que soit l'effectif de la structure
- Rappel des attributions en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Les réclamations individuelles et collectives

## Organisation du CSE

- La désignation du bureau du CSE (secrétaire, trésorier)
- Le règlement intérieur du CSE
- Les réunions du CSE : périodicité, ordre du jour, déroulé
- La rédaction des procès-verbaux

## Les informations à transmettre et les différentes consultations

- Les informations transmises par l'employeur : la BDESE (base de données économique et sociale), les comptes annuels, etc.
- Les 3 consultations obligatoires : situation financière, orientations stratégiques, politique sociale
- Les autres consultations obligatoires : reclassements, fusion et rachat

## Les droits et interventions spécifiques du CSE

- Les droits d'expertise
- Le droit d'alerte économique
- La participation aux assemblées générales et aux conseils d'administration

## Les moyens du CSE

- La liberté de circulation
- Le crédit d'heures : nombre, règles d'utilisation
- Le local du CSE et le panneau d'affichage
- La protection spéciale contre le licenciement
- Les budgets versés par l'employeur : le budget de fonctionnement et le budget ASC

## La gestion des activités sociales et culturelles

- L'organisation des œuvres sociales et les règles applicables
- Les règles URSSAF : les exonérations et les plafonds applicables aux activités sociales et culturelles

## Dresser la liste des axes de travail et d'amélioration de chaque CSE

## L'entreprise dans son environnement

## Formation économique des membres du CSE (+ de 50 salariés)

- Les différentes structures juridiques des entreprises : forme juridique notion d'établissement, de groupe
- L'obligation d'établir des comptes annuels et de les transmettre aux associés et au CSE

### Comptes annuels : le contenu

- Bilan : le patrimoine de la structure :
  - Les actifs : immobilisations et l'actif circulant
  - Les passifs : capitaux propres et les dettes
- Compte de résultat : l'analyse des produits et des principales charges

### L'analyse de la rentabilité

- Les indicateurs de rentabilité : les soldes intermédiaires de gestion
- L'analyse de la masse salariale et du partage de la valeur

### Préparer la consultation sur la situation financière

- Repérer les postes clés dans les comptes annuels et la BDESE
- Préparer la consultation sur la situation économique et financière


Possibilité d'analyser des comptes annuels amenés par les participants

### Conditions de délivrance des formations CSE

Les formations des membres du Comité Social et Economique sont dispensées :


- soit par des organismes figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé du travail selon la procédure prévue à l'article R. 2145-3 (agrément national),
- soit par des organismes agréés par le préfet de région selon la procédure prévue à l'article R. 2315-8.

### Dates & lieux

 20, 21 et 22 janvier 2025


 Le Mans

€ 870.00

 05, 06 et 12 février 2025

 Angers

€ 870.00

 22, 23 et 24 avril 2025

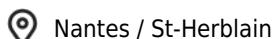
## Formation économique des membres du CSE (+ de 50 salariés)



Laval

€ 870.00

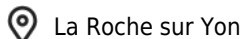
19, 20 et 26 mai 2025



Nantes / St-Herblain

€ 870.00

16, 17 septembre et 07 octobre 2025



La Roche sur Yon

€ 870.00

24, 25 et 26 septembre 2025



Angers

€ 870.00

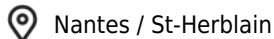
29, 30 septembre et 01 octobre 2025



Le Mans

€ 870.00

17, 18 et 24 novembre 2025



Nantes / St-Herblain

€ 870.00



### Les points forts

Une offre riche et diversifiée de plus de 400 formations sur des thématiques très ciblées. Une équipe à votre écoute pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets formation !

Retrouvez tous nos indicateurs de satisfaction et de performance sur nos pages centres de formation.



### Modalités pédagogiques

Le formateur apporte non seulement des notions théoriques mais également un accompagnement des stagiaires vers l'acquisition des compétences et leur validation par la pratique.

De ce fait, le déroulement des formations inclut des travaux : en sous-groupes, de préparation d'exposés, de mises en situation, des exercices d'application, des ateliers de travail.

**Équipe pédagogique** : Les formateurs CCI FORMATION sont sélectionnés en cohérence avec les méthodes pédagogiques que nous encourageons. Ils sont référencés sur la base de leur expertise dans leur domaine d'intervention et leur capacité à partager leur



**CEL, IDC, Le Mans,  
Formation Continue**  
02 43 21 58 12



**Angers, Cholet, Saumur**  
02 41 20 49 59



**Campus CCI Mayenne,  
CCI Mayenne**  
02 43 91 49 70



**Saint-Herblain, Saint-  
Nazaire**  
02 40 44 42 42



**La Roche sur Yon**  
02 51 45 32 89

